

## SUCRERIE DE PIRACICABA, État de São (Brésil) (1899-1907)

### Constitution

Société anonyme de la Sucrierie de Piracicaba  
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 septembre 1899)

Aux termes d'un acte sous signature privée, fait à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1899, dont l'un des originaux a été déposé par M. Fernand Doré <sup>1</sup>, industriel, demeurant à Troyes, rue Jeanne-d'Arc, 4, au rang des minutes de M<sup>e</sup> Gaston Bazin, notaire à Paris, il est extrait ce qui suit :

Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des titres ci-après créés et sera régie par les lois des 25 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893.

Cette société prend la dénomination de Sucrierie de Piracicaba.

Elle a pour objet : 1° L'achat de la fabrique de sucre de Piracicaba, située à Piracicaba, État de São-Paulo (Brésil), des propriétés et plantations en dépendant ; 2° l'exploitation de la culture de la canne et celle de l'industrie sucrière et de toutes autres industries ou affaires s'y rattachant, l'achat, la construction, la revente des terrains, immeubles, matériel et machines utiles à ladite exploitation, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement au but social. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, acheter, prendre toutes participations dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer.

Le siège social est à Paris, boulevard Poissonnière, 25.

La durée de la société est fixée à 30 années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé à 2.200.000 fr. et divisé en 22.000 actions de 100 fr. chacune, souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 6 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties. Le solde est réparti successivement comme suit : 2 1/5 % pour la direction au Brésil ; 7 1/2 % au conseil d'administration ; 10 % du reste pour un fonds d'amortissement ; 20 % du nouveau reste pour un fonds de prévoyance qui sera facultatif et dont le conseil d'administration fixera la dotation annuelle dans ces limites ; le surplus aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : M. Gustave Doré <sup>2</sup>, industriel, demeurant à Troyes, rue Jeanne-d'Arc, 4 ; M. Fernand Doré, industriel, demeurant au même lieu, mêmes rue et numéro ; M. Edmond Steinheil <sup>3</sup>, ingénieur, demeurant à Paris, rue de La Tour-

---

<sup>1</sup> Fernand Doré (Fontaine-les-Grès, 1860-Troyes, 1922) : industriel en bonneterie, il participe à la création des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes (cf.), ainsi que de la Société d'exploitation agricole d'Itapeva.

<sup>2</sup> Peut-être Philippe Gustave Saint-Ange Doré, directeur de la bonneterie Doré-Doré, articles chaussants à Fontaine-les-Grès, créée en 1919, reprise en 2003 par l'italien Gallo, fermée en 2011.

<sup>3</sup> Edmond Steinheil : ingénieur ECP, également administrateur de Sucrierie de Porto-Feliz (1901-1907), puis des Sucrieries brésiliennes.

d'Auvergne, 50 ; M. Léon de Bertier de Sauvigny <sup>4</sup>, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102 ; M. Maurice Allain <sup>5</sup>, négociant, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, 25. — *Affiches Parisiennes*, 27 avril 1899.

---

Petite correspondance  
(*Journal des finances*, 17 septembre 1904)

Vil No.— Les Sucrieries de Piracicaba n'ont rien distribué à leurs actionnaires depuis mars 1902.

Les obligations 5 % paient régulièrement (mars-septembre).

On dit que l'exercice clos le 31 mars dernier a donné de bons résultats qui seront portés officiellement à la connaissance des actionnaires, en octobre prochain.

---

## L'ESPERANTO

---

Preuve bien typique de l'utilité de l'espéranto et de sa grande diffusion  
(*Le Petit Troyen*, 21 mai 1905)

M. Fernand Doré, le si ardent propagandiste de l'espéranto à Troyes, nous communique une lettre bien intéressante qu'il a reçue en réponse à une demande par lui adressée à un espérantiste brésilien (en espéranto, bien entendu, car au Brésil, on parle le portugais.)

M. Fernand Doré disait dans sa lettre qu'ayant beaucoup d'actions de sucrieries brésiliennes, il serait très heureux, si son collègue espérantiste voulait bien lui fournir quelques renseignements sur les sucrieries connues de lui, et sur l'avenir de la sucrierie au Brésil.

Voici la réponse de M. Jacome Martins Baggi de Araujo à Petropolis, près Rio-de-Janeiro.

« Monsieur Fernand Doré,  
conseiller du commerce extérieur  
à Troyes.

Je dois à M. Bulhoes, ministre des finances, les informations ci-dessous, que je ne fais que traduire et qui vous satisferont, car elles répondent avec la plus désirable précision au questionnaire que vous m'avez adressé dans votre lettre du 4 février dernier.

### Le sucre au Brésil

La production normale du sucre au Brésil est estimée à 4.000.000 de sacs de 60 kg chaque ou 240.000.000 kg.

La consommation est de 3.000.000 de sacs ou 60.000.000 kg.

---

<sup>4</sup> Léon de Bertier de Sauvigny : vieille connaissance de Maurice Allain avec lequel il avait créé en 1893 la Société civile des placers des Trois-Rivières, au Venezuela. Administrateur ou fondateur des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes. On le retrouve dans diverses autres affaires, notamment coloniales : Haute-Sangha (1899) et Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire (1901). Administrateur des Poudres de sûreté à la suite de son beau-père, Jules Bacot de Bonand. Représentant de cette société au Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir\\_mines\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_mines_Maroc.pdf)

<sup>5</sup> Maurice Allain : administrateur délégué, puis président des Sucrieries brésiliennes (cf.)

1° Production. — Les États producteurs (les grands producteurs, car tous les États du Brésil produisent quelque peu de sucre) sont :

- 1° Pernambuco ;
- 2° Alagoas ;
- 3° Sergipe ;
- 4° Rio-de-Janeiro ;
- 5° Bahia.

La production en 1901-1902 fut grande et Pernambuco, à lui seul, offrit au marché 2.632.946 sacs ou 157.967.760 kilos de sucre. Les productions de 1902-03, 1903-04, 1904-05 furent faibles en raison de la sécheresse du Nord, la production de Pernambuco ayant baissé ces années-là à 1.300.000 sacs ou 78.000.000 kg. La future production de 1905-06 va être abondante, et on estime qu'elle se répartira ainsi (sacs) :

Pernambouc	2.500.000
Alagoas	800.000
Sergipe	600.000
Rio de Janeiro	450.000
Bahia	250.000
Total	4.600.000

Ou 276.000.000 kg.

2° Consommation. — Les nécessités de la consommation du pays, dont nous avons des statistiques, sont ainsi évaluées (sacs) :

Rio-de-Janeiro	4.500.00 0
Saint-Paul	1.000.00 0
Rio-Grande-do-Sud	250.000
Amazonas, Para, Cera, etc.	250.000
Total	3.000.00 0

Les prix, qui descendirent beaucoup en 1901-1902, se sont élevés ces dernières années. Le taux actuel est de 220 à 265 reis le kg pour la cassonade et de 320 à 330 reis pour le sucre blanc, ou de 14 \$ 200 à 15 \$ 900 le sac de cassonade et de 19 \$ 200 à 19 \$ 800 celui de sucre cristal blanc, sur le marché de Rio-de-Janeiro, qui est le plus important.

Par suite de la fondation d'une raffinerie à Rio, laquelle peut fournir au marché 1.000 sacs par jour, les petits raffineurs ont fait baisser le prix de 560 reis à 460 le kilo de sucre raffiné, créant ainsi une situation embarrassante pour cette importante usine. La lutte cependant ne durera que peu de temps et les prix reviendront, comme ils le sont déjà, à 560 reis.

3° Exportation. — L'exportation de cette denrée ne se fait que pour Liverpool et New-York, elle a été en 1900-1901 de 1.000.000 de sacs, et en 1901-1902 de 4.549.297 sacs.

Ces chiffres se rapportent seulement à l'exportation de Pernambuco seul. Nous n'avons pas de renseignements concernant celle des autres États qui a dû être insignifiante.

Le Brésil exportait jadis 6.000.000 kg pour Montevideo ; ce marché a été cependant disputé et conquis par le sucre de la République Argentine, lequel jouissait de primes élevées. Celles-ci, dit-on, ont été supprimées dernièrement, pour obtempérer à la convention de Bruxelles. Nous nous livrons actuellement à l'étude d'un traité de commerce avec le Portugal qui nous ouvrirait ce marché, dont la consommation est de 30.000 000 kg.

4° Avenir de l'industrie sucrière au Brésil. — De ce que nous venons de dire, on peut conclure que l'industrie sucrière à son avenir garanti au Brésil, et que les capitaux qui s'y trouvent employés, y auront une rétribution sûre et avantageuse.

La convention de Bruxelles a protégé la culture de la canne, menacée par la betterave. La lutte engagée entre ces deux produits force l'agriculture à améliorer ses procédés de culture de la canne et les usines à sucre à perfectionner le travail de fabrication. L'emploi industriel de l'alcool gagne de jour en jour du terrain. Nos États ne peu vent plus créer d'embaras à la circulation de ce produit, la taxation entre ceux-ci, aussi bien qu'entre les communes ayant été défendue.

Les impôts d'exportation sont en voie de réduction. Grâce à la hausse du change, les bénéfiques des entreprises pourront être remis à l'étranger d'une façon avantageuse.

5° Sucrieries franco-brésiliennes. — La plupart des sucrieries brésiliennes reprises par les capitaux français se trouvent dans l'État de Saint-Paul, non compris dans les grands États producteurs. Ce sont : Piracicaba, Villa-Raffard, Lorena et Porto-Feliz. Ces usines ne se trouvent pas dans la meilleure zone de production du Brésil, mais en compensation, elles sont à côté du marché de Saint-Paul, qui importe à [grands frais] du sucre de Pernambuco.

Les producteurs brésiliens se sont réunis en congrès à Bahia en 1903 et maintenant à Pernambuco. Ils décidèrent de demander aux pouvoirs publics la réduction des droits douaniers sur les sucres, afin d'avoir égard aux . dispositions de la convention de Bruxelles, sans toutefois y adhérer. Ils ont encore pris la résolution de se réunir en congrès à Campos, l'année prochaine.

Monsieur Bulhoes a encore eu la bonté de me faire cadeau du *Jornal do Commercio* du 2 avril courant, que je vous envoie et où vous trouverez dans le *Retrospecto Commercial* un intéressant chapitre sur le sucre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacome Martins Baggi de Araujo,  
Petropolis, le 7 avril 1905.

---

Dissolution  
Société dite Sucrierie de Piracicaba  
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 juillet 1907)

Aux termes d'une délibération prise le 28 mai 1907 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, au capital de 2.200.000 francs, il appert que ladite assemblée a prononcé conditionnellement la dissolution anticipée de la société, en vue de sa fusion avec d'autres sociétés et a nommé comme liquidateur de ladite société, M. Fernand Doré ; elle a désigné, en outre, M. A. Tessier, comme liquidateur suppléant. — *Affiches parisiennes*, 27 juin 1907.

---

1907 : absorption par les Sucrieries brésiliennes :  
[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries\\_bresiliennes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries_bresiliennes.pdf)